

tous en
colo
• GRÂCE AUX •
CONVOYEURS

*Super !
Le convoyeur
était trop sympa
l'année dernière !*

*Nous, on a joué
aux cartes !*

*Et nous, elle a
raconté des blagues
et on a bien rigolé !*



DEVENIR ACCOMPAGNATEURS

en résumé

QUI SONT LES CONVOYEURS ?

Tout bénéficiaire peut devenir convoyeur : actifs ou inactifs, mais aussi conjoints et enfants d'agents (de plus de 18 ans). Pour les agents statutaires, il est possible de demander à être détaché pour encadrer dans les Activités Sociales. Les demandes sont effectuées par la CMCAS. Les parents dont les enfants partent en colo peuvent participer au convoiage.

*Grâce
au convoiage,
on peut partir
en colo*



S'INFORMER ET SE FORMER

Pour vous accompagner, des réunions d'informations et des formations sont proposées. Elles permettent des rencontres avec d'autres parents ou des collègues et un partage de bonnes pratiques dans l'encadrement des groupes d'enfants, le convoiage et les destinations.

*Tous les frais
sont pris en charge,
même l'hôtel
si on va loin !*

POURQUOI C'EST UTILE ?

Près de 30 000 enfants partent chaque année en colos avec les Activités Sociales. Plusieurs milliers d'accompagnateurs volontaires participent à cette réussite. Être convoyeur, c'est être utile, vivre un moment de partage, faire des rencontres, acquérir de l'expérience et des compétences.



COMMENT CA SE PASSE ?

Sur un ou deux jours, le voyage est organisé de A à Z en train ou en bus par votre CMCAS. Tous les frais sont pris en charge. Vous êtes en binôme selon le nombre d'enfants. Il ne vous reste qu'à accompagner les jeunes. C'est sympa, utile et pas si compliqué que ça. Il suffit juste de faire le premier pas...

LE RÔLE DES ACCOMPAGNATEURS

tout au long du voyage

Premier contact des enfants avec la colo, les convoyeuses et convoyeurs effectuent un véritable travail d'équipe qui ne laisse rien au hasard.

ALLER - JOUR DU DÉPART

L'équipe des accompagnateurs (reconnaisable avec un gilet fuschia) constituée en amont est présente au point rencontre pour accueillir les enfants et leurs parents.

Document obligatoire, les parents remettent aux accompagnateurs le **livret sanitaire de l'enfant**. C'est le moment d'échanger sur les besoins de santé spécifiques de l'enfant.



PENDANT LE VOYAGE

S'ils sont là pour garantir la sécurité des enfants et leur bien-être, les accompagnateurs peuvent aussi **rassurer ceux qui quittent leurs parents pour la première fois**.

À toutes les étapes du voyage, **les enfants sont comptés**, et ce jusqu'à l'arrivée sur le lieu de la colo.

Les accompagnateurs apprennent aux enfants à **se repérer** dans tous types de transports (train, métro, avion, bus, ...).

À L'ARRIVÉE

La mission des accompagnateurs s'achève **à l'arrivée au centre de vacances** lorsqu'ils rencontrent le directeur du centre.

Les accompagnateurs devront ultérieurement **rendre compte** au responsable de la CMCAS du déroulement de leur mission.



ÊTRE ACCOMPAGNATEUR

c'est être accompagné

UNE RESPONSABILITÉ COUVERTE

Le chef de convoi et les accompagnateurs ont la **garde et l'entière responsabilité des jeunes** dès que les parents les leur confient. La police d'assurance souscrite par les Activités Sociales **couvre l'ensemble des risques encourus par les enfants et les accompagnateurs**. Les personnels des IEG sont considérés comme chargés de mission par les employeurs. Ils sont couverts au titre des **accidents du travail** pendant leur détachement.

Pour nous accompagner, il suffit de demander un détachement

JAMAIS SEULS

Une **astreinte téléphonique** vient en appui permanent aux accompagnateurs et aux jeunes de 15-17 ans sur toute la durée de leur trajet.



FOCUS SUR LES MOYENS BÉNÉVOLES

Dans le cadre des convois des enfants ou des jeunes en colo, **tous les agents des IEG qui souhaitent s'investir ou donner un peu de leur temps pour les Activités Sociales de l'énergie, peuvent bénéficier d'heures moyens bénévoles**, via des heures de détachement durant leur temps de travail pour devenir accompagnateurs.

+ D'INFOS



*Vous voulez en savoir plus sur le convoi ?
Contactez la CMCAS ou votre SLVie
0 970 818 814 ou **cmcasaam@asmeg.org***

☎ CMCAS [0 970 818 814] 🌐 <https://ardennes-aube-marne.cmcas.com>